

Choix de la carte

Carte principale individuelle

World Mastercard Or/Visa Or (à partir de 18 ans)

ou 200 CHF

Carte supplémentaire (en cas de commande ultérieure de carte supplémentaire, ne remplir que les rubriques «Informations personnelles» et «Demande de carte supplémentaire»)

ou 50 CHF

Offre combinée, deux cartes principales 2 cartes avec décompte commun (une carte principale Mastercard et une carte principale Visa établies au même nom)

230 CHF

Limite globale Total de la limite mensuelle des dépenses pour toutes les cartes principales et cartes supplémentaires liées à cette relation client

10'000 CHF ou
 _____ 000 CHF

Programme de bonus (choix d'un seul programme de primes)

- Collecter des points Cumulus lors des achats.* Numéro de participant(e) Cumulus: 2099 _____
- Collecter des points surprize lors de chaque achat et les échanger contre des primes.**

* J'autorise l'émettrice de la carte ou ses mandataires à transférer le solde total des points à M-Cumulus, le programme de bonus de Migros (FCM) et, dans ce cadre, je délègue la Banque Migros du secret bancaire vis-à-vis de la Fédération des coopératives Migros. Les données des transactions ne peuvent pas être transmises. Les points bonus apparaissent sur l'extrait de compte Cumulus bimestriel. Vous ne participez pas encore au programme Cumulus? Des formulaires d'inscription avec numéro de carte personnel sont disponibles dans chaque succursale Migros. Reportez votre numéro Cumulus dans le champ ci-dessus. La cotisation annuelle est supprimée pour les clients Premium en cas de renonciation au programme de bonus.

** Si vous avez sélectionné pour votre carte de crédit de la Banque Migros le programme de bonus gratuit surprize de Visa Payment Services SA, vous collectez automatiquement des points. Après l'inscription (unique) à one Digital Service (web et app), vous pouvez profiter de tous les avantages de surprize et échanger vos points contre des récompenses attrayantes.

Service numérique one

one, le service numérique gratuit pour votre carte de crédit

Dans one (web et app), vous trouverez tous les services numériques pour votre carte de crédit. Pour profiter de one, vous devez vous enregistrer au moyen de votre smartphone personnel. Les informations nécessaires à l'enregistrement au service numérique one vous parviendront par la poste après l'établissement de la carte.

Informations personnelles pour une commande de carte principale (adresse de domicile)

Madame Monsieur

Prénom(s) _____

Nom _____

Rue/n° _____

NPA/localité _____

Pays _____

État civil _____

Nationalité _____

Permis de séjour B C Ci G L

valable à partir du JJ ____ MM ____ AAAA _____

Date de naissance JJ ____ MM ____ AAAA _____

Téléphone privé mobile _____

E-mail _____

Langue de correspondance D F I

Mon prénom et mon nom doivent apparaître sur la carte de crédit comme suit:

(Prénom/nom, max. 21 caractères, espaces compris, sans trémas/accents)

Emploi

Situation de revenu Employé(e) Indépendant(e) Retraité(e) Écolier/écolière Apprenti(e) Étudiant(e) Autre

Employeur _____

Profession/fonction _____

Revenu annuel brut en CHF _____

Appartement/maison En location En propriété

NPA/localité _____

Occupe ce poste depuis le JJ ____ MM ____ AAAA _____

Avoirs en compte en CHF (facultatif) _____

Coûts de logement mensuels en CHF _____

Relation de compte auprès de la Banque Migros

IBAN _____

NPA/localité _____

Choix du mode de paiement (une seule variante possible)

- Flexible: facture avec option de paiement par acomptes*****
Je choisis l'option de paiement par acomptes et bénéficie de la plus grande flexibilité possible pour régler la facture mensuelle. Soit je paie le montant total, soit au moins 5% du montant de la facture ou 50 CHF, plus les frais, les intérêts impayés, les montants partiels en retard et les montants partiels au-delà de la limite de crédit, dans un délai de 15 jours à compter de la date de facturation.
- Fixe: facture mensuelle avec bulletin de versement**
Je règle la facture mensuelle au moyen d'un bulletin de versement à la date d'échéance correspondante.
- Automatique: système de recouvrement direct (LSV)**
Je choisis le système de recouvrement direct et j'autorise par la présente la Banque Migros à débiter directement le compte susmentionné du montant des factures mensuelles de la société de traitement de cartes Visa, à la date d'échéance. Avant le débit correspondant, je reçois la facture mensuelle pour information.

***** Option de paiement par acomptes**
L'option de paiement par acomptes nécessite une convention écrite supplémentaire que vous recevrez séparément pour signature après l'examen de la capacité de crédit. La convention relative à l'option de paiement par acomptes fait partie intégrante de la présente demande de carte; vous pouvez en consulter les dispositions au préalable sur banquemigros.ch/cartedor. L'activation intervient après que la convention relative à l'option de paiement par acomptes a été renvoyée dûment signée. Jusqu'à l'activation de l'option de paiement par acomptes ou en cas de refus, le montant total de la facture mensuelle doit être réglé à la date d'échéance fixée. L'octroi d'un crédit est interdit s'il occasionne le surendettement.

Facture électronique gratuite
Des frais de 2.00 CHF sont débités par facture mensuelle pour l'envoi par courrier postal. En lieu et place de la facture papier payante, vous pouvez recevoir gratuitement votre facture mensuelle sous forme de fichier PDF. Activez cette fonction dans l'application one ou sur onedigitalservice.ch. Vous avez en outre la possibilité d'activer l'eBill de Visa dans l'e-banking de la Banque Migros.

Demande de carte supplémentaire

Madame Monsieur

Prénom(s) _____

Nom _____

Rue/n° _____

NPA/localité _____

Pays _____

Date de naissance JJ ____ MM ____ AAAA _____

Langue de correspondance D F I

Nationalité _____

État civil _____

Régime matrimonial _____

E-mail (services one) _____

Mon prénom et mon nom doivent apparaître sur la carte de crédit comme suit:

(Prénom/nom, max. 21 caractères, espaces compris, sans trémas/accents)

Numéro de carte principale (à indiquer en cas de commande ultérieure):



Identification de l'ayant droit économique (formulaire A selon l'art. 27 CDB)

En tant que demandeur/demandeuse de la carte principale, je déclare par la présente à propos des fonds utilisés pour régler la facture de la carte de crédit et/ou versés au-delà de ce montant sur le compte de carte de crédit auprès de l'émetteur de la carte de crédit,

- que j'en suis l'unique ayant droit économique;
- que les titulaires du compte joint de la Banque Migros mentionné dans la présente demande de carte de crédit sont conjointement l'ayant droit économique;
- qu'une ou plusieurs autre(s) personne(s) que celle(s) mentionnée(s) ci-dessus est/sont l'ayant droit économique.

En tant que demandeur/demandeuse de la carte principale, je m'engage à communiquer spontanément tout changement à la Banque Migros SA. L'indication intentionnelle de fausses informations sur le présent formulaire constitue une infraction (faux dans les titres au sens de l'art. 251 du Code pénal suisse).

Prestations d'assurance

Avec votre carte de crédit, vous bénéficiez d'assurances utiles sans frais supplémentaires. Avec la conclusion du contrat de carte, **Viseca Payment Services SA** («Viseca»), en tant que preneuse d'assurance, propose simultanément des prestations d'assurance aux client(e)s de l'émettrice de la carte, la **Banque Migros SA** (la «banque»). Pour le traitement des

assurances liées à une carte, vos données sont également transmises à la banque et aux assureurs. Toutes les questions et demandes sont traitées par la banque sur mandat de Viseca. Vous trouverez un aperçu et les conditions générales d'assurance (CGA) sur banquemigros.ch/carte-de-credit-assurances.

Extrait des CG et des conditions d'utilisation

Déclaration du / de la soussigné(e)

Le/la soussigné(e) prend acte du fait que la Banque Migros SA (la «banque») a le droit de refuser cette demande de carte sans indiquer de motif.

Par la présente, le/la soussigné(e) **confirme** l'exactitude des indications ci-dessus et **autorise** la banque, aux fins de vérification des indications fournies, de traitement de la demande, d'établissement des cartes et de traitement du contrat, à demander des renseignements à des tiers, en particulier à la centrale d'informations de crédit (ZEK), aux autorités (p. ex. offices des poursuites et des impôts, contrôles des habitants), aux sociétés de renseignements économiques, à l'employeur ou à d'autres organismes d'information et de renseignements prévus par la loi (p. ex. Centre de renseignements sur le crédit à la consommation IKO) ou appropriés et, en cas de blocage de la carte, d'arriérés de paiement qualifiés ou d'utilisation abusive de la carte et de faits similaires, à informer la ZEK de même que les instances compétentes dans les cas prévus par la loi. Dans ce contexte, le/la soussigné(e) **libère** les services susmentionnés du secret bancaire, commercial ou de fonction.

La banque est responsable du traitement des données personnelles dans le cadre de la demande de carte. Par la présente, le/la soussigné(e) a pris connaissance que, dans le cadre d'une externalisation, ses données peuvent être transmises à des tiers en Suisse et à l'étranger pour la production et le traitement des cartes de crédit, et autorise la banque à transmettre ces données. Par la présente, le/la soussigné(e) autorise ces tiers à traiter ses données pour la vérification, l'établissement et le traitement des cartes et à faire appel à d'autres tiers dans ce contexte. Le/la soussigné(e) autorise la banque à mettre à la disposition de ces tiers les données nécessaires à l'accomplissement scrupuleux des tâches confiées et à les transmettre également dans la zone de l'UE ou de l'EEE (et, dans de rares cas, dans le monde entier). La transmission de données a lieu uniquement si les destinataires s'engagent à préserver la confidentialité ou à garantir une protection adéquate des données et à imposer en outre ces obligations aux éventuels autres partenaires contractuels. Vous trouverez de plus amples informations sur la protection des données et sur vos droits dans la déclaration générale de la banque sur la protection des données (banquemigros.ch/informations-legales).

En signant la carte et/ou en l'utilisant, le/la soussigné(e) renonce à compenser par imputation ses engagements envers la banque et/ou tout acquéreur des créances et droits de la banque, même si les créances des soussigné(e)s à l'égard de la banque et/ou de l'acquéreur éventuel devaient être irrécouvrables du fait de l'incapacité de paiement ou de l'insolvabilité.

En signant la carte et/ou en l'utilisant, le/la soussigné(e) certifie avoir lu, compris et accepté les **conditions générales de la banque («CG»)** et les **dispositions de la banque relatives à l'utilisation des cartes de crédit pour les personnes privées («conditions d'utilisation»)** de même que les **dispositions spéciales relatives à la participation au programme de bonus surprise de Viseca Payment Services SA en cas de participation à celui-ci** (actuellement disponibles sur www.one-digitalservice.ch/public/fr/conditions), et avoir pris connaissance de la déclaration générale de la banque sur la protection des données. Le/la soussigné(e) **reçoit**

les **conditions d'utilisation complètes avec la carte**. Celles-ci, ainsi que les **frais actuels liés à l'utilisation de la carte ou à la relation contractuelle, peuvent être consultés sur banquemigros.ch**. **Le présent contrat est soumis au droit suisse.**

Pour les client(e)s dont le domicile ou le siège social est en Suisse, le for ainsi que le lieu d'exécution et de poursuite sont déterminés en fonction des prescriptions légales. Pour les client(e)s dont le domicile ou le siège social est à l'étranger, le for ainsi que le lieu d'exécution et de poursuite se situent dans la localité où se trouve notre succursale gérant la relation d'affaires.

Renonciation aux rémunérations de tiers (ch. 5.4 Conditions d'utilisation)

En tant qu'émettrice, la banque perçoit de la part de tiers les rémunérations suivantes pour l'émission de la carte et les opérations effectuées avec celle-ci:

Pour les transactions par carte, la banque perçoit de l'acquéreur (entreprise qui conclut des contrats avec des organismes d'acceptation de cartes de crédit comme moyen de paiement) une commission d'interchange. Cette commission d'interchange est destinée à couvrir les frais courants de la banque, notamment les frais de traitement des transactions. Le montant de la commission d'interchange correspond à un montant fixe et/ou à un pourcentage du montant de la transaction, qui dépend de différents facteurs: bien ou service payé, mode de traitement de la transaction, pays d'utilisation de la carte, etc. La commission d'interchange peut changer à tout moment. La commission d'interchange actuelle peut être consultée auprès de la banque en tout temps. Actuellement, elle se situe entre 0% et 0,45% en Suisse et entre 0,30% et 1,70% à l'étranger.

Afin de mettre les cartes à disposition et de participer au système de cartes de paiement, la banque paie des frais de rattachement aux organisations internationales de cartes. Ces frais ne sont pas répercutés sur le/la titulaire du compte. En contrepartie, une éventuelle réduction des frais de rattachement du fait de **contributions pour la promotion des ventes** de la part d'organisations internationales de cartes, qui induisent une réduction de la base de coûts de la banque, n'est pas répercutée sur le/la titulaire du compte. Ces contributions pour la promotion des ventes peuvent représenter entre 0,00% et 0,70% du montant de la transaction.

Si la commission d'interchange et/ou les contributions pour la promotion des ventes (ci-après collectivement les «rémunérations») sont soumises à une obligation légale de remise au / à la titulaire du compte, celui-ci/celle-ci consent à ce que la banque accepte les rémunérations et les conserve dans leur intégralité. Le/la titulaire du compte renonce, en faveur de la banque, à tout droit de restitution de ces rémunérations. Dans ce contexte, le/la titulaire du compte a conscience qu'il ne peut être exclu que ces rémunérations puissent donner lieu à des conflits d'intérêts dans des cas individuels.

Lieu et date

Signature Le demandeur ou la demandeuse de la carte principale **doit toujours** signer!

Signature du demandeur/de la demandeuse de la carte supplémentaire

Joindre une copie de pièce d'identité officielle de chaque demandeur/demandeuse (carte principale et carte supplémentaire):

- **Ressortissant(e)s suisses:** passeport, carte d'identité, permis de conduire
– **Ressortissant(e)s étrangers/étrangères:** livret pour étrangers

Sur ces copies de documents d'identification, la photo, la signature, le lieu d'émission et la date d'émission doivent être visibles/lisibles.

Pour la Banque Migros (ne pas remplir)

ID client 2 84010 40 2	Catégorie client par défaut REG	Alternative <input type="checkbox"/>	ID LSV EMBO1	Date <input type="text"/>
Limite globale <input type="text"/> 000	Limite CP <input type="text"/> 000	Limite DD <input type="text"/> 000	Cotisation annuelle par défaut 01	Alternative: 1re année <input type="text"/> Années suivantes <input type="text"/>
N° de réf. 13124F23				
Nom/localité de la banque _____				
Personne de contact _____ Tél. _____	Cachet/signatures valables			
<input type="checkbox"/> Identification effectuée selon CDB	<input type="checkbox"/> Le demandeur/la demandeuse est une PEP			
<input type="checkbox"/> Capacité de crédit positive				

À envoyer à: Banque Migros SA, case postale, 8010 Zurich